INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
01 octobre 2025

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 01 octobre 2025 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents:	Madame Marie-France Gagnon
	Madame Nicole Després
	Madame Lise Bérubé
	Monsieur Steve Boucher
Est absent :	Monsieur Christian Baril

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 7h30. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 138-25

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Résolution No 139-25

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2025, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2025

Résolution No 140-25

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2025 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 30 septembre 2025 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

INITIALES DU MAIRE
CG
dL
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de septembre 2025 comportant les numéros de chèques de # 9950 à # 9954 totalisant **14 753.65 $;**

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 30 septembre 2025, apparaissant au tableau ci-dessous et totalisant un montant de **23 229.58 $;**

Dépenses incompressibles - Septembre 2025	
Nom du fournisseur	**Montant**
Agence du Revenu du Canada (DAS Août 2025)	1 918.73 $
Intérêt prêt #5 (TECQ 19-23)	882.38 $
Frais bancaires	15.00 $
Hydro	1 108.16 $
Location du photocopieur	133.37 $
Ministre du Revenu du Québec (DAS Août 25)	4 572.94 $
Salaire des employés	11 704.66 $
Salaire des élus	2 120.91 $
Telus Québec (garage internet et téléphone)	161.29 $
Télécommunication de l'Est	142.59 $
Telus Québec (loisirs)	51.26 $
Visa	418.29 $
Total	**23 229.58 $**

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Résolution No 141-25

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur (rice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ière) de la municipalité de La Trinité-des-Monts est vacant à compter de ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire retenir la candidature de Mme Jinny Lecours afin de combler ledit poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ière);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité embauche Mme Jinny Lecours à titre de directrice générale et greffière-trésorière à compter du 1er octobre 2025. La mairesse ou le maire suppléant est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de La Trinité-des-Monts le contrat de travail.

ASSERMENTATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussigné, Jinny Lecours, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, déclare que je remplirai les devoirs de cette fonction avec honnêteté, impartialité et justice conformément aux dispositions prévues à la Loi.

Jinny Lecours

Jinny Lecours, directrice générale, greffière-trésorière

Assermenté devant moi à La Trinité-des-Monts, ce 1er octobre 2025

Chantal Gagnon, Mairesse

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

REMPLACEMENT DES CARTES BANCAIRES AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE-NEIGETTE ET MITIS OUEST ET VISA DESJARDINS

Résolution No 142-25

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Jinny Lecours à titre de directrice générale/greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander à la Caisse Desjardins de la Rivière-Neigette et Mitis-Ouest de remplacer la carte de débit relative au(x) comptes bancaire(s) de la municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'en émettre une nouvelle et d'annuler celle actuellement émise;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de demander à Visa Desjardins de remplacer la carte de crédit Visa relative au(x) compte(s) Visa de la municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'en émettre une nouvelle et d'annuler celle actuellement émise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Mme Jinny Lecours, directrice générale/secrétaire-trésorière, à faire les démarches nécessaires auprès de la Caisse Desjardins de la Rivière-Neigette et Mitis-Ouest et de Visa Desjardins afin de faire remplacer les cartes de débit et de crédit de la municipalité de La Trinité-des-Monts, et à poser tout geste nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes résolutions.

CHANGEMENT DE L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DU COMPTE ACCÈS D AFFAIRES

Résolution No 143-25

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'administrateur principal du compte Accès D Affaires de la Municipalité de La Trinité-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner Mme Jinny Lecours, directrice générale et greffière-trésorière, à titre d'administrateur principal du comptes Accès D Affaires de la Municipalité de La Trinité-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Jinny Lecours, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à poser tout geste nécessaire ou utile afin de modifier l'administrateur principal du compte Accès D Affaires de la Municipalité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS POUR REVENU QUÉBEC

Résolution No 144-25

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel pour le bon fonctionnement des activités de la municipalité, de demander à Revenu Québec d'émettre un nouveau code Clic Séqur Entreprise à Mme Jinny Lecours, directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT la demande de production des documents suivants reçue de Revenu Québec et datée du 01 octobre 2025 pour l'émission d'un nouveau code Clic Séqur Entreprise pour le compte de la Municipalité :

- Annexe A : « Nomination d'un responsable des services électroniques »

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

- Annexe B : « Révocation de la procuration d'un responsable des services électoniques »
- Annexe C : « Nomination d'un représentant autorisé »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer l'autorisation donnée à Mme Jinny Lecours, directrice générale et greffière-trésorière, pour compléter et signer les documents ci-haut décrits, ainsi que tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes résolutions.

OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE D'ADJOINT(E) À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFIER(IÈRE)-TRÉSORIER(IÈRE) ADJOINT(E)

Résolution No 145-25

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a nominé Mme Jinny Lecours, directrice-générale/secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'adjoint(e) administrative à la direction générale et greffier(ière)-trésorier(ière) adjoint(e), afin de pourvoir au remplacement de Mme Jinny Lecours.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL : PROJET « MÂTS POUR DRAPEAUX FAÇADE DU BUREAU MUNICIPAL

Résolution No 146-25

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire compléter l'aménagement extérieur de son édifice municipal par l'installation de trois mâts afin d'y monter les drapeaux Canadiens, Québécois et Municipal.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts;

- Mandate M. Stéphane Proulx, agent de vitalisation et/ou Mme Jinny Lecours, directrice générale, à présenter une demande de financement au montant de six mille dollars (6 000$) au Fonds de développement rural pour le projet « MÂTS POUR DRAPEAUX EN FAÇADE DU BUREAU MUNICIPAL ».

- Le conseil désigne Mme Jinny Lecours, directrice générale, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

DÉPÔT DU RÈGLEMENT #297-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 195-12 POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS AFIN DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION ET DE HAUTEUR POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Résolution No 147-25

CONSIDÉRANT QUE

RÈGLEMENT #297-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 195-12 POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS AFIN DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION ET DE HAUTEUR POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un *Règlement de zonage* portant le numéro 195-12 pour l'ensemble de son territoire;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les dispositions sur l'implantation de bâtiment accessoire sont prescrites dans le règlement de zonage 195-12;

CONSIDÉRANT QUE les normes de construction d'un bâtiment accessoire hors du périmètre urbain sont différentes dans les autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE la demande provient de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2025 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2025 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Boucher, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le présent règlement #297-25, lequel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT 297-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 195-12 POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

1. Le paragraphe 3 de l'article 126 intitulé « *Normes d'implantation d'un bâtiment accessoire isolé* » du règlement 195-12 est remplacé par le texte suivant :

> *« À l'extérieur du périmètre d'urbanisation et lorsque le bâtiment principal est implanté à au moins 30 mètres de l'emprise de la rue, un bâtiment accessoire peut être implanté en cours avant, sans être vis-à-vis la façade avant du bâtiment principal et sans empiéter dans la marge avant prescrite à la grille des spécifications de la zone concernée. »*

2. Le paragraphe 2 de l'article 130 intitulé « *Hauteur maximale d'un bâtiment accessoire* » du règlement 195-12 est remplacé par le texte suivant :

> *« Garage isolé du bâtiment principal : 7 mètres sans excéder la hauteur du bâtiment principal. Malgré cette disposition, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, un garage peut avoir une hauteur excédant la hauteur du bâtiment principal si le garage est situé en cours arrière du bâtiment principal ; »*

Entrée en vigueur

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20h05 à 20h06.

INITIALES DU MAIRE / INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 148-25

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée.
Il est 20h07.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025.

Chantal Gagnon, Mairesse

Jinny Lecours, Directrice générale

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103